



LICENCIEMENT SUITE RETOUR CIF

Par **Choupinou**, le **27/10/2009** à **15:57**

Bonjour,

j'expose mon cas :

je suis employé depuis 7 ans dans mon entreprise j'ai fait une demande de CIF acceptée en septembre 2008 je suis partie en formation au 4 janvier 2009 je doit re-integrer mon entreprise fin novembre 2009 . j'ai pris rdv avec mon superieur pour faire un point 2 mois avant la fin de mon congés . visiblement plus de place pour moi mon ancien poste est pourvu et mon nouveau diplome ne les interesse pas . il m'a renvoyer vers ma RH . la RH est clair pas de place 2 solutions je démissionne ou il me propose un licenciement "arrangé" pour faute. Le scenario est le suivant je ne viens pas le jour de reprise de travail il m'envoi quelques courriers je ne donne pas de réponse puis il me licencie pour faute "non presentation" . Je suis très surprise de cette proposition je ne sais que faire ? bien sur tout cela a l'oral !! mon employeur est tenu a me reprendre legalement j'ai bien compris qu'il n'y a pas de place ma strategie serait d'accepter cet arrangement a condition qu'une transaction a hateur d'une année de salaire me revienne et que je sois sure de toucher les assedics pouvez vous m'eclairer ?

Par **Paul PERUISSET**, le **01/11/2009** à **19:00**

Votre question est simple, la réponse également, mais il vaut mieux qu'elle soit faite confidentiellement, car l'arrangement est courant mais pas très légal, et cela m'embête de vous la donner ici.